Notification préalable d'une concentration

[Affaire M.8988 — Marques Energizer/Spectrum (Global Battery and Portable Lighting Business)]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2018/C 388/12)

1. Le 19 octobre 2018, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Energizer Holdings, Inc. (États-Unis),

— Global Battery and Portable Lighting Business of Spectrum Brands Holdings, Inc. (États-Unis).

Energizer Holdings, Inc. («Energizer») va acquérir au sens de l'article 3, paragraphe 1, du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Global Battery and Portable Lighting Business of Spectrum Brands Holdings, Inc. («Spectrum Brands' Battery and Portable Lighting Business»).

La concentration est réalisée par achat d'actions et d'actifs.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Energizer est une entreprise mondiale ayant son siège aux États-Unis et dont le cœur de métier est la fabrication et la commercialisation de piles ménagères. Les piles Energizer sont vendues dans le monde entier, y compris dans l'EEE, sous les marques Energizer et Eveready. Energizer est également présente dans la vente de chargeurs portables pour la recharge de piles et les produits d'éclairage portables,

— Spectrum Brands' Battery and Portable Lighting Business comprend l'activité mondiale de Spectrum dans les piles ménagères, les produits d'éclairage portables et les chargeurs portables de piles rechargeables vendus sous les marques Spectrum et affiliées (notamment Varta et Rayovac).

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.8988 — Marques Energizer/Spectrum (Global Battery and Portable Lighting Business)

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).